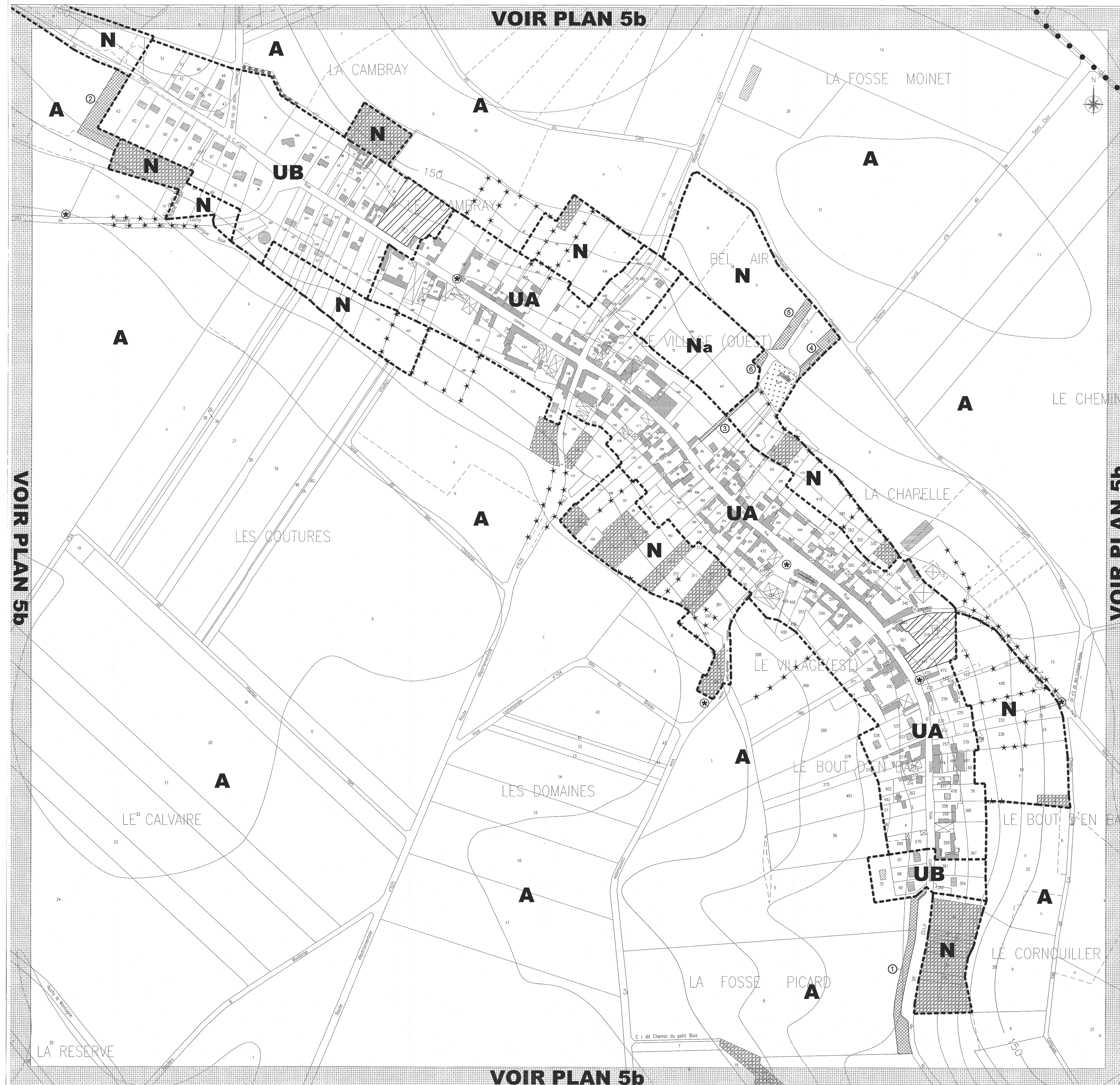




LEGENDE

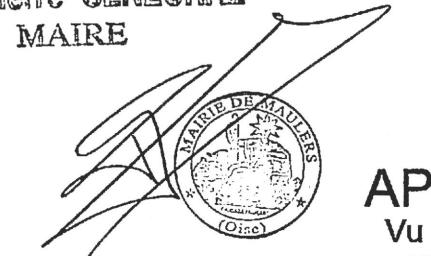
- Limite communale
- Limite de zone
- ~~~~~ Courbes de niveau
- [Hatched Box] Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(V) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5d)
- ***** Haies à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- [Dotted Box] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- [Star in Circle] Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- [Diagonal Lines Box] Périmètre à l'intérieur duquel des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- [Crossed Box] Chemin où tout accès est interdit
- [Grid Box] Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine ancienne
- UB** Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- Na** Secteur naturel où les constructions agricoles sont autorisées

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 Téléphone : 03.44.45.17.67
 Cabinet de conseils en urbanisme Fax : 03.44.45.04.25
 contact@urba-services.fr

Commune de
MAULERS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Jean-Pierre SENECHAL
 MAIRE



APPROBATION
 Vu pour être annexé à la
 délibération en date du :
 08 JUL. 2015

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e